

■ **Nino Campo**, à Bienne, CH-073.1.011.506-9, tailleur et commerce de confection, raison individuelle (FOSC no 249 du 24. 10. 1978, p. 3270). La raison de commerce est radiée d'office conformément aux dispositions de l'art 68 ORC par suite du décès du titulaire.

Journal no 570 du 17.02.2005
(02715368 / CH-073.1.011.506-9)